

Fraude à l'AGS

❖ Montants

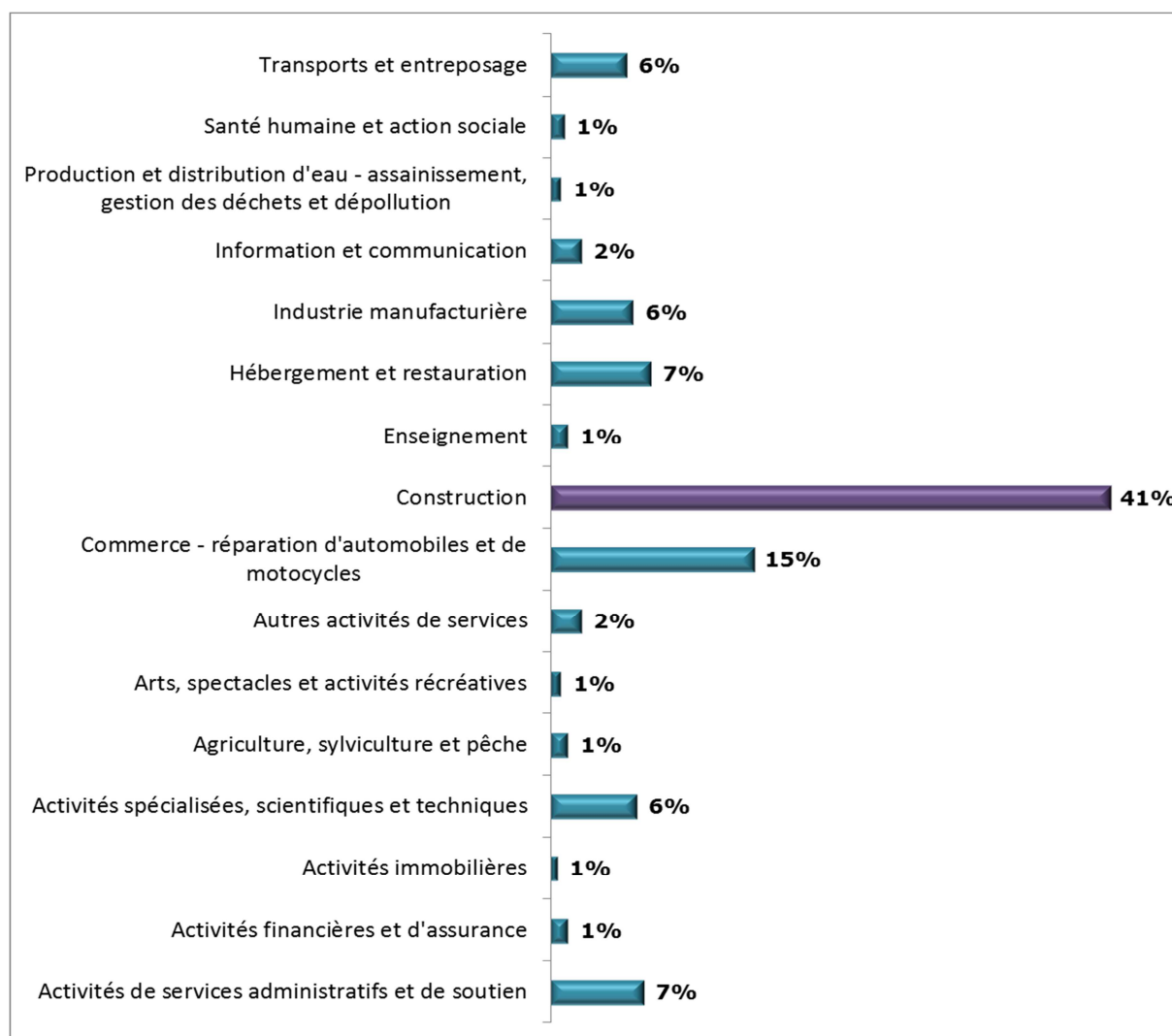
Pour l'année 2017, l'AGS voit son préjudice éventuel¹ baisser par rapport à 2016, passant de 14 millions d'euros à 11 millions d'euros.

Le préjudice subi² est en diminution passant à 355.363 euros.

Le préjudice évité³ s'élève quant à lui à 1.622 681 euros.

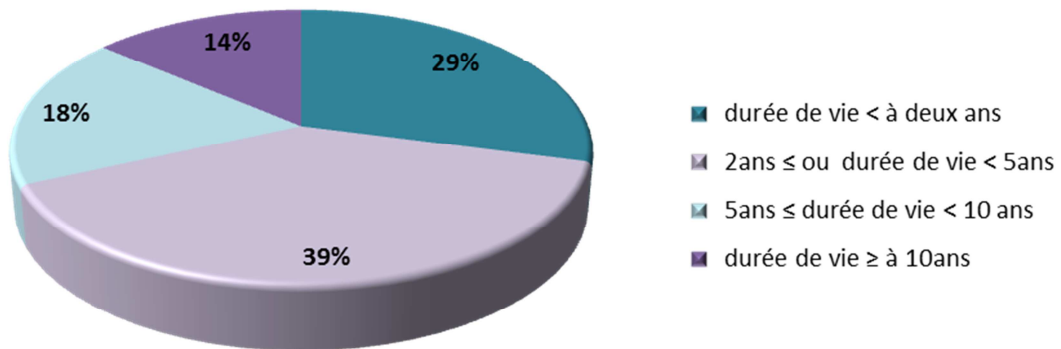
❖ Typologie de fraude

Les secteurs d'activité les plus représentés :



La durée de vie des entreprises

Les fraudes se concentrent sur les entreprises ayant une durée de vie de moins de 5 ans en effet elles représentent 68% des entreprises impactées.



Source : Extrait du bilan DNLF 2017

¹ Le préjudice éventuel est la somme totale des créances litigieuses sollicitées pour un individu et/ou le total des chefs de demande en cas d'instance prud'homale.

² Le préjudice subi est la somme totale des créances litigieuses réglées à tort pour l'individu.

³ Le préjudice évité est la somme totale des créances litigieuses contestées pour l'individu sur un relevé et/ou le total des chefs de demande rejetés par la juridiction.